

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt et un , le lundi trente juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	18	
Nombre de pouvoirs enregistrés	07	
Nombre de conseillers votants	25	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom	P	A	Pouvoir à
BONNICHON Frédéric	X		
FAURE-IMBERT Danièle	X		
CHAUVIN Lionel		X	F.BONNICHON
CACERES Marie	X		
VIDAL Thierry	X		
ABELARD Nathalie	X		
WATERLOT Philippe	X		
MECKLER Emanuelle	X		
GARCIA Ramon	X		
CRETIN Chantal		X	G.DOLAT
RAVEL Dominique	X		
PORTE Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD Marie		X	C.BIONNIER
DOLAT Gilles	X		
CREGUT Jacques		X	B.GUILLOT

NOM et Prénom	P	A	Pouvoir à
GUILLOT Brigitte	X		
CANET Antoine	X		
DESPLANQUE Brigitte	X		
MAUPIED Catherine		X	Excusée
BAYLE Bernard	X		
GAILLARD Jean-Luc		X	T.VIDAL
MESEANT Jean-François		X	E. MECKLER
MELUT Valérie	X		
DUARTE Marie-Christine		X	V.MELUT
BIONNIER Cédric	X		
VERMERSCH Vincent	X		
CROZY-MACHEBOEUF Carole		X	Excusé
DEAT Jacques		X	Excusée
GALLON Delphine		X	Excusée

Mme Marie CACERES est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu du 3 mai 2021 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **le compte-rendu du 3 mai 2021 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GENERALE

1. RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DU 27 AVRIL 2021 AU 25 JUIN 2021

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, et pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC lorsqu'il s'agit d'achats.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
26	21D-009	REGION	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN THERMAL 1. 1.2-HALL DES SOURCES	400 000 €
26	21D-010	REGION	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN THERMAL 2.AVENUE BARADUC T3	280 000 €
26	21D-011	REGION	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN THERMAL 2. SOURCES THERMALES	203 386 €

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES

2. CHANGEMENT DENOMINATION AVENUE DE L'EUROPE EN AVENUE DE L'EUROPE - VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La dénomination des voies communales, notamment celles à caractère de rues et places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal conformément à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Par l'exercice de cette compétence, il est proposé au Conseil Municipal de rendre hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, décédé en décembre 2020, en renommant l'avenue de l'Europe en « avenue de l'Europe - Valéry Giscard d'Estaing ».

L'ancien Président de la République fut en effet l'une des figures majeures de la construction européenne. Sous son investiture seront créés le Conseil Européen et le Système Monétaire Européen, qui permettra ultérieurement la création de l'euro. Les premières élections au suffrage universel direct du Parlement Européen auront lieu sous son mandat et porteront Simone Veil à la présidence de cette institution. Il siégera lui-même comme député européen de 1989 à 1993.

M. Valéry Giscard d'Estaing avait en outre inauguré l'Avenue de l'Europe à Châtel-Guyon.

Sur la base des éléments qui précèdent et en accord avec la famille, **il est donc proposé au Conseil Municipal** de renommer l'avenue de l'Europe en « Avenue de l'Europe - Valéry Giscard d'Estaing ».

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ AVEC

**24 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (N. ABELARD)**

3. CANDIDATURE DE LA VILLE DE CHATEL-GUYON AU LABEL « VILLE-SANTE » DE L'OMS

Rapporteur Mme Danielle FAURE-IMBERT

La politique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) se fonde sur une appréhension positive et très large de la santé qui la situe bien au-delà de l'absence de maladie. Dans cette conception dynamique et globale, chercher à améliorer la santé pour tous et notamment à réduire les inégalités, c'est s'attaquer aux déterminants de santé.

Ce sont aux conditions de vie (habitat, transport, alimentation), aux conditions de travail, à la qualité de l'environnement et des relations sociales, à la culture qu'il faut s'intéresser pour développer cette approche qui peut être considérée comme une socio-écologie de la santé » (OMS).

Aujourd'hui, la santé est de plus en plus reconnue comme une des principales forces et ressource du développement économique et social. Les moyens d'améliorer la santé relèvent des politiques et non seulement du médical. Les concepts sociaux changent : la santé est de plus en plus liée à la notion de succès, aux opportunités de la développer et aux responsabilités de chacun comme du collectif. Tous les domaines de la vie sont impliqués dans la résolution des questions de santé.

Le projet « Villes santé » est un projet international qui, avec le soutien du Bureau régional européen de l'Organisation Mondiale de la Santé, se développe depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, le projet est devenu un mouvement mondial : plus de 1 000 villes, districts et villages de plus de 30 pays de la région européenne de l'OMS participent au développement du projet « Villes santé » et participent à des réseaux nationaux, régionaux et thématiques.

Le projet de « Ville santé » de la ville de Châtel-Guyon repose sur les thèmes-clés suivants :

- santé des groupes défavorisés et vulnérables,
- santé des personnes âgées,
- planification urbaine saine,
- évaluation de l'impact sur la santé des politiques menées par la ville,
- promotion des modes de vie actifs et des capacités à agir en santé de façon bénéfique.

La ville de Châtel-Guyon, station thermale et touristique, dispose de l'expérience acquise et des moyens nécessaires pour développer et mettre en œuvre ces stratégies visant à améliorer la santé et la qualité de vie, la sécurité urbaine, la durabilité, l'inclusion à tous les niveaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Réseau français des Villes Santé de l'OMS (RFVS OMS). Cette adhésion est d'autant plus opportune qu'elle dispose d'un environnement de support favorable, répondant aux attentes et aux besoins de tous ses habitants, comme des curistes et des touristes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

4. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET «COMMUNE»

COMMUNE	2018	2019	CA 2020	BP 2021
Attenuation de charges	48	124	183	60
Produits de services	537	503	320	490
Redevances autres (loyer CDC...)				20
Recettes fiscales à taux constant depuis 2008	4707	4768	4606	4830
Dotations et subventions	2006	1984	2011	1955
<i>dont DGF</i>	1672	1615	1615	1615
Excédent de l'Eau et Assainissement transfert RLV			500	
Autres produits	53	64	36	40
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	7351	7443	7656	7395
RAP	3	17	1	0
Travaux en régie	450	499	496	500
Produits exceptionnels	12	0	1	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7813	7959	8153	7895
Attenuation de recettes (FPIC, Casino jusqu'à 2017)	114	108	186	108
Charges à caractère général	1593	1800	1697	1720
Charges de personnel	3597	3623	3903	3870
Autres charges (dont subvention théâtre)	892	976	819	988
Loi SRU				+ 100
MS total renforcement ciblé				+ 135
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	6196	6507	6605	6786
Intérêts	258	204	220	219
<i>dont Commune</i>	239	204	220	219
<i>dont Théâtre</i>	19	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6454	6711	6825	7005
EBF	1155	936	1051	609
CAF BRUTE	1359	1248	1328	890

Pour 2020, les principales variations entre le CA 2019 et le CA 2020 sont les suivantes :

En recettes : + 213 K€

- *Sur les atténuations de charges* : + 59 K€ lié à une augmentation des remboursements des indemnités journalières
- *Sur les produits de service* : - 183 K€ lié à la fermeture du groupe scolaire du fait de la crise sanitaire. La facturation n'a donc pas pu être établie pour le Centre de Loisirs et la cantine
- *Sur les impôts et taxes* : - 162 K€ lié à la fermeture du Casino et la baisse des recettes des produits bruts des jeux ainsi qu'une baisse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation
- *Sur les dotations et subventions* : +27 K€ lié à des recettes supplémentaires de la dotation de solidarité rurale (nouvelle répartition du calcul de la DSR prenant en compte le potentiel financier moyen par habitant)
- Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à RLV à compter du 1/01/2020, les excédents des budgets respectifs ont été reversés à la commune à hauteur de 500 K€

- En dépenses : + **114 K€**
- *Sur l'atténuation des recettes* : + 78 K€ lié au reversement des redevances pollution et modernisation correspondant aux budgets eau et assainissement. Baisse du FPIC de – 15 K€

- *Sur les charges à caractère général* : -103 K€
 - -55 K€ d'achats d'alimentation lié aux repas de la cantine suite à la fermeture du groupe scolaire
 - -35 K€ de consommation d'énergie et d'électricité
 - -15 K€ d'achat de carburant
 - +8 K€ de travaux en régie
 - +20 K€ de réparation et d'entretien de véhicules
 - -20 K€ d'achat de matériels et petits équipements
 - -5 K€ d'affranchissements

- *Sur les charges de personnel* : + 280 K€ suite au transfert des 3 agents du budget eau sur le budget communal ainsi que le choix d'externalisation de la piscine

- *Sur les autres charges* : - 157 K€
 - -80 K€ de subvention sur le budget théâtre suite à un report des spectacles 2020
 - -8 K€ de subvention versée à l'OGEC de l'Ecole Jeanne D'Arc
 - -57 K€ de versement INSERFAC qui sont imputés comptablement dans les charges à caractère général à la demande du trésorier
 - -10 K€ de créances douteuses admises en non-valeur

- *Augmentation des intérêts* : + 16 K€ suite à la réalisation d'emprunt en 2019 avec les premiers remboursements sur 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ETANT PRECISE QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET «COMMUNE»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu de la reprise anticipée du résultat 2020 du budget principal « Commune », il est proposé d'affecter :

- **1 524 598.38 €** en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés »
- **529 191.31 €** en réserves au compte R002
- **1 135 724.28 €** en réserves au compte D001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET «COMMUNE»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater le remboursement de la subvention perçue à tort, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire dans le budget « commune » en section d'investissement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 1341 (subvention DETR) en dépenses pour un montant de 906 €
- diminution de l'article 2031 (frais d'études) pour un montant de 906 €

→ Il s'agit de pouvoir restituer le trop perçu par la collectivité au titre de la subvention pour les travaux d'accessibilité au groupe scolaire et à la mairie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET «THEATRE»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

THEATRE	2018	2019	2020	BP 2021
Prestations de services	114	179	81	140
Subventions	245	304	248	310
Atténuation de charges				
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	358	482	329	450
RAP				
Produits exceptionnels		31	31	11
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	358	514	360	461
Charges à caractère général	237	299	151	237
Charges de personnel	103	108	118	119
Autres charges				
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	340	406	269	356
Intérêts	12	19	17	15
Charges exceptionnelles	2		52	26
Provision pour créances douteuses				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	354	425	338	397

EBF	19	76	60	94
CAF BRUTE	5	89	22	64

Pour 2020 les principales variations entre le CA 2019 et le CA 2020 sont les suivantes :

En recettes : -154 K€

- -98 K€ de recettes liées aux ventes de spectacles suite à la fermeture du théâtre avec le report des spectacles 2020.
- -56 K€ de subventions perçues (dont -80 K€ du budget communal et +24 K€ de mécénat et subventions régionales et départementales)

En dépenses : - 87 K€

- -91 K€ d'achats de spectacle
- -10 K€ de repas et d'hébergement des artistes
- +5 K€ de produits d'entretien
- -5 K€ de consommation d'électricité
- -3 K€ de location de matériel
- -8 K€ de taxes
- +25 K€ de remboursements de spectacles

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ETANT PRECISE QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET «THEATRE»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu de la reprise anticipée du résultat 2020 du budget « Théâtre », il est proposé d'affecter :

- **419.04 €** en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés »
- **17 957.21 €** en réserves au compte R002
- **419.04 €** en réserves au compte D001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET «SOURCES»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

SOURCES	2018	2019	2020	BP 2021
Loyer location eau 20K€ fixe	20	20	20	20
Partenariat CDC				19
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	20	20	20	39
RAP	0			
Travaux en régie		62	65	65
Produits exceptionnels	4			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24	82	85	104
Charges à caractère général (suivi annuel ressource)	14	61	57	62
Personnel affecté			17	18
Autres charges	0			
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	14	61	73	80
Intérêts	4	4	4	12
Charges exceptionnelles				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18	65	77	92
CAF BRUTE	6	18	8	12

Pour 2020, les principales variations entre le CA 2019 et le CA 2020 sont les suivantes :

En recettes : + 3 K€ lié à l'augmentation des travaux en régie effectués par les agents

En dépenses : +12 K€ lié à la refacturation du personnel affecté au budget

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET « SOURCES »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu de la reprise anticipée du résultat 2020 du budget « Sources », il est proposé d'affecter :

→ 6 193.69 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés »

→ 43 648.08 € en réserves au compte R001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET « SOURCES »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Le nouveau réseau thermal est opérationnel depuis août 2020. Pour garantir un fonctionnement et une surveillance optimale, il a été acté de procéder à des contrôles renforcés et des actions de maintenance préventives complémentaires. Le « rodage » du nouveau réseau thermal entraîne donc des dépenses supplémentaires qu'il convient très logiquement d'assumer sur cette 1ère année d'exploitation.

Afin de pouvoir mandater l'entretien et les prélèvements et analyses de l'eau, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget Sources, section de fonctionnement, les crédits suivants :

-augmentation de l'article 604 (achats d'études, prestations de service) pour 30 000 €

-augmentation de l'article 61523 (entretien et réparations des réseaux) pour 70 000 €

-augmentation de l'article 74 (subventions d'exploitation) pour 100 000 €

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET «PARKING»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

PARKING	2019	2020	BP 2021
Loyer France Thermes		0	50
Subvention commune	1	11	
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	1	11	50
Travaux en régie		2	2
Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1	13	52
Charges à caractère général	1	1	12
Charges de personnel		2	2
Autres charges		0	0
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1	3	14
Intérêts		9	10
Charges exceptionnelles			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1	12	24
CAF BRUTE	0	1	28

Pour 2020, les principales variations entre le CA 2019 et le CA 2020 sont les suivantes :

En recettes : + **12 K€** lié à une subvention versée par le budget communal

En dépenses : + **11 K€** lié aux règlements des intérêts suite à la réalisation d'un emprunt en 2020 avec remboursement à compter de 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ETANT PRECISE QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

13. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET «PARKING»

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu de la reprise anticipée du résultat 2020 du budget « Parking », il est proposé d'affecter :

→ **2.45 €** en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés »

→ **101 094.11 €** en réserves au compte R001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier Principal (tous budgets), conformes à nos CA 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. LOYER SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir émettre le titre concernant le loyer des sources à percevoir auprès de Resort Thermal Châtel, locataire-gérant des thermes depuis le 1^{er} janvier 2018, **il est proposé au Conseil Municipal** de fixer le loyer à 20 000 € HT concernant l'exercice 2021, conformément au contrat signé en 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. VOTE DES TAXES 2021

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la stabilité de la fiscalité locale en maintenant les taux que les années précédentes (taux maintenus depuis 2009) :

- ✓ Taxe foncière (bâti) **43.33 %**
 - dont taux communal : 22.85 %
 - dont taux départemental : 20.48 %

- ✓ Taxe foncière (non bâti) **74.55 %**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. SAISON CULTURELLE 2021-2022 : PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION & VOTE DES TARIFS (1ERE PARTIE DE SAISON)

Rapporteur : Mme Emanuelle MECKLER

La saison culturelle 2020/2021 du Théâtre a été très perturbée par la crise sanitaire :

- 6 spectacles ont eu lieu à l'automne 2020 (dont 4 étaient des reports de la saison 2019-2020)
- 4 spectacles se sont déroulés sur le printemps et l'été (soit 6 spectacles de la saison).
- 4 spectacles et 2 représentations scolaires ont été annulés, soit par les productions, soit par les partenaires.
- 13 spectacles des saisons précédentes seront reportés en 2021 et 4 en 2022, dans une volonté de respecter nos engagements vis-à-vis des artistes comme du public.
- 13 compagnies artistiques, dont 12 régionales, ont travaillé en résidence de création, sur une centaine de jours (au Théâtre, mais aussi à la salle des fêtes et au Grand Hôtel).

Face à ce bilan, nous avons pris la décision d'aborder la nouvelle saison avec une programmation en deux parties pour gagner en flexibilité :

- une première partie de septembre à décembre 2021, soumise au Conseil Municipal du 30 juin et présentée au public le 4 septembre 2021,
- une deuxième partie de janvier à mai 2022, dont les reports de spectacles de la saison précédente sont soumis au Conseil Municipal du 30 juin, et qui sera présentée intégralement au public le 4 décembre 2021.

Les conditions et modalités de billetterie peuvent être amenées à s'adapter à la situation.

Nous proposons de prolonger l'abonnement pour les 330 abonnés de la saison 2020/2021 détenteurs de leur carte.

Le placement reste libre jusqu'à la fin de l'année 2021 pour permettre la mise en place de la distanciation sociale.

Tarifs :

- **Plein tarif** : toute personne ne bénéficiant d'aucune réduction.
- **Tarif abonné** : toute personne souscrivant à un abonnement de trois spectacles minimum dont au moins un spectacle découverte, les mécènes Privilège.

- **Tarif réduit** : les détenteurs de la carte Pass'jeunes, de la carte Cézam, du Pass'Culture, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les CE conventionnés, les personnes handicapées, les abonnés des saisons culturelles de Mozac, Volvic et Riom, les détenteurs de la carte OFF du festival d'Avignon et les groupes de plus de 10 personnes. Présentation d'un justificatif obligatoire.

- **Tarif jeune** : les enfants de moins de 18 ans et détenteurs de la carte Pass'jeunes
- **Tarif enfant** : les enfants de moins de 8 ans
- **Tarifs mécènes** :

- Tarifs mécènes privilèges : places réservées à l'année pour des mécènes « entreprise » uniquement qui donnent plus de 1500 euros pour soutenir la saison culturelle :

1500 € = 2 places par spectacle

2500 € = 5 places par spectacle

+ de 5 000 € = 10 places par spectacle

Ces places doivent être libérées 10 jours avant le spectacle si elles ne sont pas utilisées.

- Mécènes coup de cœur à partir de 100 € (particuliers et entreprises) : ils reçoivent une invitation pour le spectacle "Les Coquettes : Merci François !" auquel ils seront invités.

- **Tarif gratuit** : invitation (hors invitations prévues au contrat avec les producteurs) pour la presse, la SACEM, le conseil municipal des jeunes, les demandes de lot, les artistes, les associations de Châtel-Guyon, les représentants des partenaires institutionnels de la ville et du théâtre, comme les services de l'État, collectivités et les chambres consulaires, étant précisé que l'application de la gratuité à vocation à rester marginale sur l'activité globale des ventes de billets, les abonnés sur les spectacles proposés par les compagnies régionales : une invitation par abonné au choix parmi les spectacles suivants (et dans la limite des stocks disponibles) :

⇒ 9 octobre 2021 à 20h30 : « Bienvenue dans l'espèce humaine » par la Compagnie de l'Abreuvoir

⇒ 17 octobre 2021 à 15h : « Famille Cosmos » par la Compagnie le Cri

⇒ 24 novembre 2021 à 15h : « Mystère au Grand Hôtel » par la Compagnie ChambOule TOuthéâtre

⇒ 2 décembre 2021 à 20h30 : « Quatrième Mur » par la Compagnie Daruma

- **Tarif accompagnateur de groupes** : les enseignants et accompagnateurs pour les représentations scolaires et extra-scolaires.

Conditions de réservations et ventes à compter du 4 septembre et sous réserve des décisions à venir :

- À la billetterie aux horaires d'ouverture.

- Par téléphone aux horaires d'ouverture de la billetterie au 04 73 64 28 82 : règlement par carte bancaire, par chèque à l'ordre du Trésor Public, Pass Région et Pass Culture

- Sur le site internet : www.theatre.chatel-guyon.fr.

- Par courrier en joignant le bon de commande, les justificatifs pour les tarifs réduits, au Théâtre de Châtel- Guyon, 10 rue de l'hôtel de ville 63 140 CHÂTEL-GUYON.

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'approuver la programmation culturelle du théâtre pour la saison 2021/2022 partie 1

⇒ d'approuver les conditions et modalités de billetterie décrites ci-dessus,

⇒ d'approuver les tarifs ci-dessous présentés dans le tableau ci-dessous,

		TARIF PROG + REPORT 21-22										
		ARTISTES	TITRES	EXTRAITS/TEASERS	PROD	STYLE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT	TARIF ABOUNNÉ / MÈCÈNE / jeune	TARIF enfant	TARIF ACCOMPAGNATEUR scolaire / groupe	
2021	Mai	18	Cie Lignes de fuite ensemble	Vilain canard !	report saison 2020-2021	Théâtre	scolaire	5			0	
		20	Les Ateliers du Capricorne	Le journal secret du Petit Poucet	report saison 2020-2021	Théâtre	scolaire	5			0	
		27	Le bruit des cloches	Roumègue	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	15	12	10		
	Juin	20	Compagnie Volpinex	Bang !	report saison 2020-2021	Théâtre	jeune public	15	12	10	10	
		juil	6	Sandrine SARROCHE	La loi du talon	report saison 2020-2021	Théâtre	humour	32	28	26	
	8		Ensemble Instrumental des Volcans	Il était une fois... Ennio Morricone	report saison 2020-2021	Théâtre	musique	20	18	15	0	
	20		Glamshow	Doo Wap	report saison 2020-2021	Casino	cabaret	20	18	15		
	sept	11	Michael JONES	Concert	report saison 2020-2021	Casino	musique	30	27	25		
		17	Michaël HIRSCH	Je ponce donc je suis	report saison 2020-2021	Théâtre	humour	27	24	22	15	
		22	Cie Cavalcade	Pompes funèbres Bémot	report saison 2020-2021	Casino	théâtre	20	18	15		
	oct	9	Cie de l'Abreuvoir	Bienvenue dans l'espèce humaine	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	15	12	10		
		14	NOA	Letters to Bach	report saison 2019-2020	Théâtre	musique	32	28	26		
		17	Cie le Cri	Famille Cosmos	report saison 2019-2020	Théâtre	spectacle musical	15	12	10	5	
		23	Maxime LE FORESTIER	Concert	report saison 2020-2021	Casino	musique	50	48	45		
	nov	3	Jean-Pierre DARROUSSIN	Rimbaud en feu	spectacle en création (17800)	Casino	théâtre	50	48	45		
		10	Clémentine CELARIE	Une vie, de Maupassant	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	39	37	35		
		17	AYO	Concert	report saison 2020-2021	Théâtre	musique	35	32	30	25	
		24	Cie Chamboule Touthéâtre	Mystère au Grand Hôtel	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	15	12	10	5	0
		27	Pierre MARTIN	Une vie sur mesure	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	27	24	22		
	déc	3	Cie Daruma	Quatrième mur	spectacle en création	Théâtre	danse	15	12	10	5	0
		9	ZIA	Concert	report saison 2020-2021	Casino	musique	20	18	15		
13		Lorant DEUTSCH	Romanesque	report saison 2020-2021	Théâtre	humour	32	28	26			
18		Avril en septembre	Le Cabaret extraordinaire	report saison 2020-2021	On connaît la chanson	cabaret	24	22	20	10		
2022	févrie	3	Cie Nandi	Le magasin des suicides	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	27	24	22	15	
		10	Les Coquettes	Merci Francis !	report saison 2020-2021	Théâtre	humour	32	28	26		
	mars	17	MIOSSEC	Boire écrire s'enfuir	report saison 2020-2021	Casino	musique	32	28	26		
		20	Cie des Moutons Noirs	Cyrano(s)	report saison 2020-2021	Théâtre	théâtre	20	18	15	15	
		21	Cie des Moutons Noirs	Cyrano(s)	report saison 2020-2021	Théâtre	collège/lycée	5				0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. VOTE DES TARIFS POUR LES MINI SEJOURS

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Malgré les incertitudes encore liées à l'évolution de la crise sanitaire, il a été décidé de prévoir des mini séjours cet été à destination des 5-17 ans. Pour les vacances d'été 2021, l'offre imaginée et proposée par la municipalité est la suivante :

1. Mini séjour sensation 1 : Menat

Du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet 2021

- Séjour pour les 14/17 ans (2007-2004) - 16 jeunes - 2 jours / 1 nuit
- Equipe : Laëtitia Tavares et Maxime Joy
- Lieu Hébergement : en tente au camping « les Tarteaux » à Menat
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : journée défis et canoë, accrobranche, paddle

2. Mini séjour sensation 2 : Menat

Du jeudi 15 juillet au vendredi 16 juillet 2021

- Séjour pour les 11/13 ans (2010-2008) - 16 jeunes - 2 jours / 1 nuit
- Equipe : Jérôme Signoret et Lorenne De Felice
- Lieu Hébergement : en tente au camping « les Tarteaux » à Menat
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : Canoë, accrobranche, paddle, randonnée

3. Mini séjour Escape Game nature

Du mardi 20 juillet au mercredi 21 juillet 2021

- Séjour pour les 9/10 ans (2012-2011) 16 enfants 2 jours / 1 nuit
- Equipe : Thierry Sardier et Louane Taillandier et Mr Didier Pradon (prestataire)
- Lieu Hébergement : sous tente au camping de la Croze à St Hippolyte
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : Biathlon, course d'orientation, Escape Game

4. Mini séjour mini sensation

Du jeudi 15 juillet au vendredi 16 juillet 2021 :

- Séjour pour les 6/8 ans (2015/2013) 12 enfants 2 jours / 1 nuit
- Equipe : Karine Duarte, Amandine Tournaire et Angèle Lamberty (stage bafa)
- Lieu Hébergement : sous tente à l'accueil de loisirs
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : Parc écureuil, jeux dans les bois, initiation poney et Escape Game

5. Mini séjour « une nuit et mille et une histoires »

Du jeudi 30 juillet au vendredi 31 juillet 2021

- Séjour pour les 5/6 ans (2016-2015) - 10 enfants - 2 jours / 1 nuit
- Equipe : Natacha Augot, Christine Sauze, Angèle Lamberty (stage bafa)
- Lieu Hébergement : à l'accueil de loisirs
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : Balade nature, Yoga ludique avec « Bien dans mes chaussettes » avec Christelle Gallois, veillée lecture en tapis avec Laurence Fusco

TABLEAU RECAPITULATIF DES MINI SEJOURS ETE 2021- CENTRE DE LOISIRS

Tranches				1	2	3	4	5
QF mini				0	701	951	> 1500	Autres
QF Maxi				700	950	1500		
Mini séjours	Dates Juillet	Âges	Lieu	Tarifs				
Sensation 1	du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet	14-17 ans	Menat	54 €	62 €	70 €	78 €	155 €
Sensation 2	du jeudi 15 juillet au vendredi 16 juillet	11-13 ans	Menat	46 €	53 €	59 €	66 €	132 €
Escape Game	du mardi 20 juillet au mercredi 21 juillet	9-10 ans	Chatel Guyon	36 €	41 €	46 €	51 €	102 €
Mini sensation	du jeudi 15 juillet du vendredi 16 juillet	6-8 ans	Châtel-Guyon	41 €	47 €	53 €	59 €	118 €
Mille et une histoires	Du jeudi 30 juillet Au vendredi 31 juillet	5-6 ans	Châtel-Guyon	29€	33€	37€	42€	83€

Il est également proposer de voter un tarif de 2€ pour la soirée « Jeunes » prévu le 27 août 2021 au Skate Parc.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs décrits ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. VOTE DES TARIFS A LA PISCINE : STAGE DE NATATION ET COURS D'AQUAGYM

Rapporteur : M. Lionel CHAUVIN

⇒ Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités suivantes :

• Stage de natation :

→ cours collectifs sur 5 jours en Juillet et Août : **uniquement les enfants**

Tarifs (du Lundi au Vendredi) :

Pour RLV : 55 €uros

Pour les extérieurs : 65 €uros

• Cours Aquagym :

→ Juillet et Août (du Lundi au Samedi) :

Horaires : 3 séances à midi : De 12H30 à 13H15

3 séances le soir : De 18H15 à 19H00

Tarifs (**le cours**) : Pour RLV : 10 €

Pour les extérieurs : 12 €

Tarifs (**carte de 10 cours**) : Pour RLV : 90 €

Pour les extérieurs : 110 €

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs décrits ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORGANISMES EXTERIEURS

20. CAF : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE (CTG) ET DE SON AVENANT

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été renouvelé en 2019 pour une durée de 4 ans soit jusqu'en 2022.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et la collectivité territoriale.

Ce dispositif est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic et identifie les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions partagé. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

La CTG se veut constituer un levier stratégique pour :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale
- Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en évitant les doublons d'intervention
- Rationaliser les instances partenariales existantes.

Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et les collectivités et constitue un cadre d'une durée de 5 ans (2021-2025) qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles
- Définir les axes et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Cette démarche s'inscrit dans les schémas départementaux des services aux familles et d'animation de la vie sociale. Elle permet de décliner au plus près les besoins du territoire la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF, la commune et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au travers des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Optimiser la qualité et la répartition de l'offre du jeune enfant (0 – 6 ans) sur le territoire.
- Axe 2 : Garantir et développer une offre de services « enfance » (3 – 11 ans) équitable et accessible à tous.
- Axe 3 : Garantir et développer une offre de services « jeunesse » (12 ans et plus) équitable et accessible à tous.
- Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté sur le territoire

Les membres du Conseil Municipal sont invités à en délibérer et à :

- **Approuver** le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la Caisse d'Allocation Familiale du Puy-de-Dôme et la commune,
- **Autoriser** le Maire à signer ladite convention,
- **Autoriser** le Maire à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par ailleurs, l'AGD le Viaduc (Chambaran sur Morge) a vu son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour son Multi-Accueil « les petits volcans », dont 17 places sont réservées aux familles résidant sur RLV, prendre fin le 31/12/2020. Il n'est plus possible de renouveler un CEJ. Et ce Multi-Accueil étant associatif, il est également impossible de signer une CTG dans la mesure où ce dispositif n'est proposé qu'aux communes et EPCI.

Considérant la situation du Multi-Accueil « les petits volcans » géré par l'AGD le Viaduc et afin de maintenir le versement à la structure de la prestation de fonctionnement par la CAF, il convient de l'intégrer, par avenant, au CEJ de Riom Limagne et Volcans jusqu'au 31/12/2022 (date de fin du CEJ).

Pour se faire, l'ensemble des communes signataires du CEJ doit voter cet avenant.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à en délibérer et à :

- **Approuver** l'avenant au CEJ permettant l'intégration de l'AGD le Viaduc pour le Multi-Accueil « Les petits volcans » sur la période 2021-2022,
- **Autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

21. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs au 30 juin 2021, suite aux recrutements :

- d'un agent titulaire à la suite d'un départ en mutation ;
- deux agents en renfort pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en remplacement des postes en temps complet, ouvert et non pourvus.

Le Conseil Municipal est appelé à créer :

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- 1 Brigadier à temps complet en remplacement d'un contractuel.

FILIERE TECHNIQUE

➤ 2 emplois d'agent d'entretien à temps non complet.

Le tableau des effectifs est joint en annexe de la présente note de synthèse.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs décrite ci-dessus.

<i>Effectifs titulaires et CDI</i>	Temps de travail	Tableau des effectifs après décision du Conseil Municipal du 03.05.2021		Opérations à effectuer		Tableau des effectifs après décision du Conseil Municipal du 30.06.2021	
		ouverts ou budgétaires	pourvus	supprimer (ct)	créer (cseil)	ouverts ou budgétaires	pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	TC	1	1			1	1
ATTACHE PPAL	TC	0	0			0	0
ATTACHE	TC	2	1			2	1
REDACTEUR PPAL DE 1ère cl	TC	1	0			1	0
REDACTEUR PPAL DE 2ème cl	TC	2	2			2	1
REDACTEUR	TC	0	0			0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	TC	2	1			2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	TC	4	4			4	4
ADJOINT ADMINISTRATIF	TC	10	10			10	10
SOUS TOTAL		22	19	0	0	22	19
FILIERE ANIMATION							
ANIMATEUR PPAL 1ère cl	TC	2	2			2	2
ANIMATEUR PPAL 2ème cl	TC	2	0			2	0
ANIMATEUR	TC	0	0			0	0
ADJOINT ANIMATION PPAL 1ère cl	TC	1	1			1	1
ADJOINT ANIMATION PPAL 2ème cl	TC	2	2			2	2
ADJOINT ANIMATION	TC	7	6			7	6
ADJOINT ANIMATION	mi-tps	0	0			0	0
SOUS TOTAL		14	11	0	0	14	11
FILIERE SPORTIVE							
ASSISTANT D'ENSEIGT ART. PPAL 1ère CL	TC	1	1			1	1
ASSISTANT D'ENSEIGT ART. PPAL 2ème CL	TC	0	0			0	0
SOUS TOTAL		1	1	0	0	1	1
FILIERE SPORTIVE							
CONSEILLER DES APS	TC	0	0			0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ère cl DES APS	TNC	1	1			1	1
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2ème cl DES APS	TC	1	1			1	1
EDUCATEUR DES APS	TC	1	0			1	0
EDUCATEUR DES APS	TNC	1	1			1	1
SOUS TOTAL		4	3	0	0	4	3
FILIERE TECHNIQUE							
INGENIEUR PPAL DE 2ème cl	TC	0	0			0	0
INGENIEUR	TC	0	0			0	0
TECHNICIEN PPAL DE 1ère CL	TC	2	1			2	1
TECHNICIEN PPAL DE 2ème CL	TC	0	0			0	0
TECHNICIEN	TC	1	0			1	0
AGENT DE MAITRISE PPAL	TC	3	1			3	1
AGENT DE MAITRISE	TC	7	7			7	7
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère cl	TC	23	11			23	11
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	TC	19	10			19	10
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	TNC	2	1			2	1
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl	M-tps	0	0			0	0
ADJOINT TECHNIQUE	TC	15	15			15	15
ADJOINT TECHNIQUE	TNC	4	2			4	2
ADJOINT TECHNIQUE	M-tps	1	0			1	0
SOUS TOTAL		77	48	0	0	77	48
FILIERE POLICE							
BRIGADIER CHEF PPAL	TC	1	0			1	0
BRIGADIER	TC	1	1		1	2	1
SOUS TOTAL		2	1	0	1	3	1
FILIERE MEDICO SOCIALE							
ATSEM PPAL 1ère cl	TC	2	1			2	1
ATSEM PPAL 1ère cl	TNC	1	1			1	1
ATSEM PPAL 2ème cl	TC	3	2			3	2
ATSEM PPAL 2ème cl	TNC	0	0			0	0
ATSEM	TC	0	0			0	0
ATSEM	TNC	0	0			0	0
SOUS TOTAL		6	4	0	0	6	4
		126	87	0	1	127	87

22. SMUERR : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Suite au départ d'un agent du SMUERR, la collectivité a décidé d'assurer la reprise des missions liées aux finances et à la rémunération (indemnités d'élus) par la mise à disposition de deux agents : la Responsable Finances et la Responsable RH.

Il convient aujourd'hui de formaliser ces liens humains et financiers, en précisant leur nature, leur coût et leurs modalités de mise en œuvre.

La convention CHATEL-GUYON-SMUERR est jointe en annexe de la présente note de synthèse.

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver la mise à disposition de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITE

23. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE RLV-ADHUME POUR L'ACHAT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR TOITURES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Dans le cadre de l'opération SOLAIRE DÔME, coordonnée par Riom Limagne et Volcans, en partenariat avec l'Aduhme, la Commune de Châtel-Guyon a fait part de son intention de participer à cette opération. Les collectivités de l'intercommunalité ont fait remonter un potentiel de 73 installations solaires photovoltaïques de 9 kWc à mettre en œuvre sur le territoire. C'est donc à ce stade une vraie réussite.

SOLAIRE Dôme est une opération qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente de la production électrique. Au travers de cette opération, l'ambition est de démontrer que l'un des fondements de la transition énergétique réside avant tout dans la massification de solutions techniques maîtrisées.

La suite de l'opération prévoit 2 temps :

1. La constitution du groupement de commande.
2. Le lancement des marchés de travaux sous forme d'un accord cadre à bons de commande qui permettra à chaque membre de réaliser les installations qui le concerne dans un délai de 4 ans. Cette phase ne sera lancée qu'une fois le groupement de commande constitué avec la délibération de chacun des membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver d'une part la constitution du groupement de commande, et d'autre part d'approuver le lancement des marchés de travaux sous forme d'un accord cadre à bons de commande sur la base des documents ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTIONS FONDS DE CONCOURS POUR LES EAUX PLUVIALES URBAINES - ANNEE 2020

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

A) RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : FINANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AUX EAUX PLUVIALES URBAINES SUR L'OPERATION CŒUR DE VILLE 1 : PLACE BROSSON

Par délibération en date du 8 décembre 2020, les élus communautaires ont approuvé le principe d'un financement des travaux sur les réseaux et les installations d'eaux pluviales urbaines par le biais d'un fonds de concours maximum de 50% du reste à charge qui sera versé à RLV par la commune, selon des modalités qui seront fixées par délibérations concordantes et au besoin par convention.

Les travaux réalisés sur le cœur de ville ont également porté sur les eaux pluviales : il convient donc de conventionner avec RLV pour permettre la prise en charge de 50% de ce poste de travaux, qui représente à ce jour 4 500 euros.

→ **Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention ci-jointe et le versement du fond de concours correspondant aux travaux relatifs aux eaux pluviales urbaines.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B) RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : FINANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AUX EAUX PLUVIALES URBAINES SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DES GITES

Par délibération en date du 8 décembre 2020, les élus communautaires ont approuvé le principe d'un financement des travaux sur les réseaux et les installations d'eaux pluviales urbaines par le biais d'un fonds de concours maximum de 50% du reste à charge qui sera versé à RLV par la commune, selon des modalités qui seront fixées par délibérations concordantes et au besoin par convention.

Les travaux réalisés sur le renouvellement du réseau des gîtes ont également porté sur les eaux pluviales : il convient donc de conventionner avec RLV pour permettre la prise en charge de 50% de ce poste de travaux, qui représente à ce jour 114 880.66 euros.

→ **Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention ci-jointe et le versement du fond de concours correspondant aux travaux relatifs aux eaux pluviales urbaines.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONSTITUTION COMMISSION LOCALE SPR (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La constitution de la commission SPR incombe à RLV depuis le transfert de la compétence urbanisme.

Comme la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans compte 3 SPR, elle a interrogé l'Architecte des Bâtiments de France pour les modalités pratiques. Au niveau de RLV, deux commissions vont être constituées : une spécifique au PSMV de Riom et une autre commune aux deux SPR de Mozac et Châtel-Guyon.

Pour la constitution de la commission commune Mozac/Châtel-Guyon, il est nécessaire de désigner deux représentants au sein du Conseil Municipal.

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal de désigner deux représentants au sein de la commission locale SPR.**

Danielle FAURE-IMBERT et Michele PORTE sont désignées par le Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. VENTE DE LA VILLA SAINT JOSEPH A L'OPHIS*Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON*

Lors de la séance du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la vente de la Villa Saint Joseph au profit de l'OPHIS pour 280 000 €.

Le prix de cession arrêté au 01/09/2019 inscrit dans l'acte d'origine était le suivant :

Prix de cession	283 977.62 €
Participation versée à l'EPF SMAF	133 793.47 €
Solde à verser en date du 01/09/19	150 184.15 €

En décembre 2019, une nouvelle échéance d'un montant de 29 153.47 € a été versée par la commune à l'EPF SMAF, donc le nouveau prix de cession qui doit être inclus dans l'acte rectificatif sera le suivant :

Prix de cession	283 977.62 €
Participation versée à l'EPF SMAF au 31/12/19	162 946.94 €
Solde à verser en date du 31/12/19	121 030.68 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** de :

- d'approuver cette transaction par acte notarié rectificatif,
- d'autoriser le Maire à signer actes tout acte relatif à ce dossier, notamment notarié,
- de désigner Me FOURNEL-ENJOLRAS, notaire à Riom, pour la passation des actes notariés rectificatifs,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire clôt la séance à 22h00

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon,
Le vendredi 2 juillet 2021

Frédéric BONNICHON, Maire de Châtel-Guyon